

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-123

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DA N° 8 SITUÉE VALLÉE DE TOUGAS ET DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DC N° 120 SITUÉE A PONTPIERRE

DÉLIBÉRATION : 2025-123
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DA N° 8 SITUÉE VALLÉE DE TOUGAS ET DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DC N° 120 SITUÉE A PONTPIERRE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Ville mène depuis quelques années une politique volontariste de préservation et de valorisation du Cours Hermeland constituant ainsi une véritable coulée verte traversant la commune du Nord au Sud.

Dans ce contexte, elle a répondu favorablement à une sollicitation de l'indivision Abraham Poisson qui souhaitait vendre deux parcelles lui appartenant. La première parcelle cadastrée section DA n°8, d'une surface de 6 068 m² se situe Vallée de Tougas. La seconde parcelle cadastrée section DC n°120, d'une surface de 1 979 m² se situe à Pontpierre. Les deux parcelles sont classées en zone Nn (secteur naturel de qualité).

Après négociations, les deux parties se sont accordées sur un prix de vente de 0,85 cts/m² soit un total de 6 839,95 € pour une surface totale de 8 047 m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de l'indivision Abraham Poisson des parcelles cadastrées section DA n°8 d'une surface de 6 068 m² et section DC n°120 d'une surface de 1 979 m² moyennant le prix de 6 839,95 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

38 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025

Annexe : Localisation des parcelles objet de l'acquisition :

Parcelle DC 120 située à Pontpierre :



Parcelle DA8 située Vallée de ~~Tougas~~ :

